

Lausanne. Ces documents seront déposés à la Chambre des communes anglaises en même temps qu'ils le seront ici. Etant donné que les honorables membres désireront parcourir cette correspondance, je prendrai des mesures pour qu'elle soit imprimée sans délai. Je suppose que la Chambre consent à ordonner l'impression d'un certain nombre d'exemplaires après que le traité aura été déposé sur le bureau.

SUITE DE LA DISCUSSION DES VOIES ET
MOYENS DU BUDGET
LE TARIF DOUANIER

La Chambre se forme et comité, et passe à la suite de la discussion du budget.

La Chambre décide qu'il y a lieu de modifier de nouveau l'annexe A du tarif douanier de 1907, modifiée par le chapitre vingt-six des Statuts de 1914, le chapitre dix-neuf des Statuts de 1922 et le chapitre quarante-deux des Statuts de 1923, en en biffant les numéros 275, 445, 445a, 446, 446a, 446b, 447a, 447b, 448, 448a, 448c, 449, 450, 453b, 591, 663, 682, les diverses énumérations de marchandises respectivement et les diverses échelles de droit de douane, s'il y en a, en regard de chacun desdits numéros, et en insérant les numéros, énumérations et droits de douane suivants dans l'annexe A :

Sur l'article 445 :

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Pour ce qui est de cette résolution, je désire savoir du ministre si la déclaration faite, à ce que je crois savoir, par le ministre de l'Agriculture, et portant que le Gouvernement entend rétablir les tarifs de la convention du Nid-de-Corbeau au bénéfice des manufacturiers d'instruments aratoires, est exacte oui ou non?

L'hon. M. ROBB: Je ferai observer à mon honorable ami que cette question n'a absolument rien à faire avec la résolution en discussion.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Elle exercera au contraire une profonde influence sur les réductions des droits sur les instruments aratoires. L'Ouest constitue le principal débouché des fabricants de machines agricoles et l'on a déjà fait valoir cet argument contre toute idée de diminuer le tarif douanier. Au cours du débat sur le budget, si j'ai bonne mémoire, le ministre de l'Agriculture (l'hon. M. Motherwell) a fait une assertion en ce sens. Y a-t-il quelque mystère en tout cela?

L'hon. M. ROBB: Aucun, en ce qui me concerne.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'assertion est-elle exacte?

L'hon. M. ROBB: Le compte rendu fera voir si oui ou non le ministre de l'Agriculture a fait pareille assertion.

[Le très hon. Mackenzie King.]

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne demande pas s'il l'a dit; mais s'il l'a dit, a-t-il dit la vérité? Est-il entendu qu'on va rétablir en faveur du manufacturier de machines agricoles les tarifs du pas du Nid-de-Corbeau?

L'hon. M. ROBB: Je prierai mon honorable ami de vouloir bien soulever ce point lorsque le ministre des Chemins de fer nous soumettra ses crédits. Je lui ferai remarquer, à lui, vétéran de la vie parlementaire, que cette question est absolument étrangère au sujet qui est maintenant à l'étude.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je me demande pourquoi tant de difficulté et tant de mystère. Il me semble que si j'étais partie à une entente je n'en n'aurais pas honte, et que si je n'y étais pas partie je l'avouerais franchement. Je ne puis concevoir cet embarras ni la prétention comportant que cette question n'est pas pertinente lorsqu'elle a servi de base à une argumentation de la part du ministère lui-même, au cours de ce débat.

M. FORKE: De quelle entente mon honorable ami veut-il parler?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je vais le répéter; je veux parler de l'entente en vertu de laquelle on devait rétablir en faveur des manufacturiers de machines agricoles les taux de l'accord du Nid-de-Corbeau.

M. FORKE: L'honorable député doit pourtant savoir qu'il n'est pas nécessaire qu'il intervienne une entente à cette fin, et que les taux devaient s'appliquer automatiquement.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je ne dis pas qu'il soit nécessaire ou non.

M. FORKE: Il n'y a pas d'entente.

L'hon. sir HENRY DRAYTON: L'honorable député se précipite au secours de ses amis dès qu'on soulève un point désagréable. C'est ce qu'il fait toujours et c'est aussi à quoi je m'attends de sa part. Il n'est peut-être pas aussi sage que ses amis, mais il est certainement plus courageux. En tout cas, sa conduite à cet égard manque de sagesse. On sait que le Parlement a déjà suspendu l'application de ce tarif, et que s'il la suspend de nouveau, ces taux moins élevés vont s'appliquer. Je suis justement à rechercher si l'entente est que l'on va appliquer, par rapport aux machines agricoles, les tarifs du pas du Nid-de-Corbeau, ou si les manufacturiers comptent là-dessus.

M. FORKE: Puis-je poser une autre question?

L'hon. sir HENRY DRAYTON: Je voudrais d'abord savoir si je puis obtenir une réponse à ma propre question.